

Processus P2 - Concevoir et gérer les contenus de formation

OBJET: Tarif PCR

FORMATION NIVEAU 2 SECTEUR MEDICAL INDUSTRIE SOURCES SCELLEES ET NON SCELLEES et RENFORCEE

DATE 090925 LIEU Sessions 2025-26 REDACTEUR Stéphanie MORA

Formation initiale - planning p. 2:

Module Sources Scellées: 8 j. - 2700 €

Module Sources Scellées et Non Scellées : 13 j. - 4290 €

Module Renforcée : 5 j. - 2200 €

Formation renouvellement - planning p. 3:

Module Sources Scellées : 3 j. - 1650 €

Module Sources Scellées et Non Scellées : 4 j. - 2200 €

Module Renforcée : 3 j. - 1650 €

Passerelle entre options - planning p. 4:

Option Sources Scellées vers Non Scellées : 4 j. – 2200 €

Passerelle entre secteurs – planning p. 5:

Option Sources Scellées: 4 j - 2200 €

Option Sources Scellées et Non Scellées : 4 j - 2200 €

Ateliers - planning p. 5:

Forfait 2025 : 9 ateliers – 247 € - Atelier à l'unité – 47 € L'accès aux ateliers est inclus pour une durée de 12 mois à partir de la date de votre formation PCR. Les replays sont accessibles sans limite de durée (« accès à vie »)

Coaching:

I heure coaching: I50 € non assujetti à TVA I journée coaching : 1600 € non assujetti à TVA

Personnes Compétentes en Radioprotection

Plan de formation

Pour les formations initiales : Avoir un niveau équivalent au baccalauréat à orientation scientifique.

Pour les renouvellements : Être titulaire d'un certificat de formation de personne compétente en radioprotection Niveau 2 en cours de validité à la date du contrôle de connaissances.

Pour les passerelles : Être titulaire d'un certificat niveau, secteur et options d'origine en cours de validité à la date du contrôle de connaissances.

- Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
- Attestation de fin de formation.

- Évaluation individuelle des attentes du participant
- Évaluation des connaissances via des QCM, exercices, épreuve orale individuelle comportant des analyses de cas pratiques.

De 9H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00

Mme MORA Stéphanie – Formatrice de Personnes Compétentes en Radioprotection en milieu médicale.

La formation mentionnée au 1° de l'article R. 4451-125 du code du travail a pour objet d'apporter aux candidats les fondements techniques et règlementaires nécessaires à l'exercice des missions du conseiller en radioprotection définies à l'article R. 4451-123 du code du travail et à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

EN-FOR-001

Page : 1/10

: 090925

Ind

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'enseignement dispensé permet au candidat de connaître et d'être apte à expliquer et mettre en œuvre les principes de radioprotection adaptés aux activités nucléaires pour lesquelles il assure ses missions et d'appliquer les dispositions prévues par la réglementation. A l'issue de sa formation, le candidat est en mesure d'identifier et de comprendre le risque, d'en mesurer les conséquences et de savoir mettre en œuvre les mesures et moyens de prévention pour le maîtriser.

Minimum: 3 Maximum: 12

Les formations se déroulant à BORDEAUX ont lieu :

Département de techniques et de recherches chirurgicales appliquées

Université de **Bordeaux** Service **Facturier** 146 rue Leo Saignât - Bâtiment ED

Pour les autre lieux, le site sera communiquer I mois préalablement à la session.

Lieu accessible aux personnes handicapées – nous contacter en cas de besoin d'accessibilité pour un participant.

Modalités pédagogiques :

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apport théorique et méthodologique : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
- Questionnaires, exercices et étude de cas
- Réflexion et échanges sur cas pratiques selon la méthode de l'apprentissage par problème
- Utilisation d'outils pour mise en situation : logiciel, matériel de mesure
- Retours d'expériences

Éléments matériels:

Salle de formation : Les salles disposent de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire

Documents fournis : Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par mail à la fin de la formation

Référent pédagogique et formateur :

Chaque formation est sous la responsabilité du MORA Stéphanie de l'organisme de formation qui est garant du bon déroulement de la session.



EN-FOR-001 Ind : 090925

Processus P2 – Concevoir et gérer les contenus de formation

Page : 2/10

OBJET: Tarif PCR

FORMATION NIVEAU 2 SECTEUR MEDICAL INDUSTRIE SOURCES SCELLEES ET NON SCELLEES et RENFORCEE

DATE 090925 LIEU Se

Sessions 2025-26

REDACTEUR

Stéphanie MORA

Le planning 2025/26 de formation Secteur médical et industrie en INITIALE est le suivant :

REFERENCE	PARIS	BORDEAUX	AIX en PROVENCE	BORDEAUX	PARIS	Thématique
JOURNEE I	09/09/25	06/01/26	03/03/26	19/05/26	01/09/26	Les fondements de l'organisation
JOURNÉE 2	10/09/25	07/01/26	04/03/26	20/05/26	02/09/26	Découvrir le risque RI dans la démarche globale de la gestion des risques
JOURNÉE 3	11/09/25	08/01/26	05/03/26	21/05/26	03/09/26	Prévenir les risques : Délimiter les zones
JOURNEE 4	12/09/25	09/01/26	06/03/26	22/05/26	04/09/26	Prévenir les risques : Évaluer individuellement l'exposition
JOURNÉE 5	23/09/25	20/01/26	17/03/26	02/06/26	15/09/26	Accompagner les professionnels
JOURNÉE 6	24/09/25	21/01/26	18/03/26	03/06/26	16/09/26	Vérifier les matériels, les locaux et les véhicules.
JOURNÉE 7	25/09/25	22/01/26	19/03/26	04/06/26	17/09/26	Gérer l'environnement administratif et S'organiser
JOURNÉE 8	26/09/25	23/01/26	20/03/26	05/06/26	18/09/26	Remédiation et évaluation des connaissances
JOURNÉE 9	06/10/25	02/02/25	30/03/26	15/06/26	28/09/26	Prévenir les risques spécifiques aux sources non scellées
JOURNÉE 10	07/10/25	03/02/25	31/03/26	16/06/26	29/09/26	Contribuer à la mise en place du système d'assurance de la qualité de l'entreprise + transport + ESR
JOURNÉE I I	08/10/25	04/02/25	01/04/26	17/06/26	30/09/26	Citer les derniers textes réglementaires parus ces 5 dernières années et analyser leurs conséquences
JOURNÉE 12	09/10/25	05/02/25	02/04/26	18/06/26	01/10/26	Vérifier les matériels, les locaux et les véhicules CdSP
JOURNÉE 13	10/10/25	06/02/25	03/04/26	19/06/26	02/10/26	Remédiation et évaluation des connaissances

Le programme détaillé de chaque journée est décrit ci-après

Le planning 2025 de RENOUVELLEMENT sources scellées et sources non scellées est le suivant :



EN-FOR-001 Ind : 090925

Processus P2 – Concevoir et gérer les contenus de formation

Page : 3/10

OBJET : Tarif PCR

FORMATION NIVEAU 2 SECTEUR MEDICAL INDUSTRIE SOURCES SCELLEES ET NON SCELLEES et RENFORCEE

DATE 090925 LIEU Sessions 2025-26

REDACTEUR Stéphanie MORA

REFERENCE	PARIS	BORDEAUX	AIX en PROVENCE	BORDEAUX	PARIS	Thématique
JOURNÉE 10	07/10/25	03/02/25	31/03/26	16/06/26	29/09/26	Contribuer à la mise en place du système d'assurance de la qualité de l'entreprise + transport + ESR
JOURNÉE I I	08/10/25	04/02/25	01/04/26	17/06/26	30/09/26	Citer les derniers textes réglementaires parus ces 5 dernières années et analyser leurs conséquences
JOURNÉE 12	09/10/25	05/02/25	02/04/26	18/06/26	01/10/26	Vérifier les matériels, les locaux et les véhicules CdSP
JOURNÉE 13	10/10/25	06/02/25	03/04/26	19/06/26	02/10/26	Remédiation et évaluation des connaissances

Le programme détaillé de chaque journée est décrit ci-après.



EN-FOR-001 Ind : 090925

Processus P2 – Concevoir et gérer les contenus de formation

Page : 4/10

OBJET : Tarif PCR

FORMATION NIVEAU 2 SECTEUR MEDICAL INDUSTRIE SOURCES SCELLEES ET NON SCELLEES et RENFORCEE

DATE 090925 LIEU

Sessions 2025-26

REDACTEUR

Stéphanie MORA

Le planning 2025 de formation INITIALE renforcée rattachée à un Secteur médical ou industrie est le suivant :

REFERENCE	PARIS	PARIS	BORDEAUX	BORDEAUX	Thématique
JOURNEE 14	13/10/25	16/02/26	29/06/26	12/10/26	Approfondir les connaissances en règlementation
JOURNÉE 15	14/10/25	17/02/26	30/06/26	13/10/26	Étude technique de l'activité de Conseiller en Radioprotection
JOURNÉE 16	15/10/25	18/02/26	01/07/26	14/10/26	Étude organisationnelle de l'activité de Conseiller en Radioprotection
JOURNEE 17	16/10/25	19/02/26	02/07/26	15/10/26	Étude réglementaire de l'activité de Conseiller en Radioprotection
JOURNÉE 18	17/10/25	20/02/26	03/07/26	16/10/26	Remédiation et évaluation des connaissances

Le planning 2025 des Renouvellement de la formation renforcée rattachée à un Secteur médical ou industrie est le suivant :

REFERENCE	PARIS	PARIS	BORDEAUX	BORDEAUX	Thématique
JOURNÉE 16	15/10/25	18/02/26	01/07/26	14/10/26	Étude organisationnelle de l'activité de Conseiller en Radioprotection
JOURNEE 17	16/10/25	19/02/26	02/07/26	15/10/26	Étude réglementaire de l'activité de Conseiller en Radioprotection
JOURNÉE 18	17/10/25	20/02/26	03/07/26	16/10/26	Remédiation et évaluation des connaissances

Le planning 2025 des ATELIERS est le suivant :



EN-FOR-001 Ind : 090925

Page : 5/10

Processus P2 – Concevoir et gérer les contenus de formation

OBJET : Tarif PCR

FORMATION NIVEAU 2 SECTEUR MEDICAL INDUSTRIE SOURCES SCELLEES ET NON SCELLEES et RENFORCEE

DATE

090925

LIEU

Sessions 2025-26

REDACTEUR

Stéphanie MORA

REFERENCE	EN LIGNE	Thématique
ATELIER FORMATION	REPLAY	Créer sa formation à la radioprotection des travailleurs
ATELIER NORME NF C15-160	REPLAY	Calculer les protections radiologiques selon la norme NF C15-160 (REPLAY)
ATELIER TRANSPORT	REPLAY	Écrire son programme de prévention radiologique (transports)
ATELIER ZONAGE	REPLAY	Calculer une délimitation de zones
ATELIER EIRI SS	REPLAY	Évaluer individuellement l'exposition individuelle en radiologie et industrie
ATELIER EIRI SnS	05/09/25	Évaluer individuellement l'exposition individuelle focus sources non scellées
ATELIER CAT SOURCES	03/10/25	Calculer la catégorie d'une source et écrire son programme de management d'assurance de la qualité Malveillance
ATELIER ESR	14/11/25	Gérer un ESR
ATELIER VERIFICATIONS	05/12/25	Réaliser les vérifications périodiques

www.podcastradioprotection.fr

LASCAUX Stéphanie Marie | EI | 894 882 729 00011 | APE 8559A Numéro de déclaration d'activité : 75331319533 Nom commercial de la formation : NIVEAU 2



: 090925 Ind

Processus P2 - Concevoir et gérer les contenus de formation

Page : 6/10

EN-FOR-001

OBJET: Tarif PCR

FORMATION NIVEAU 2 SECTEUR MEDICAL INDUSTRIE SOURCES SCELLEES ET

REDACTEUR

NON SCELLEES et RENFORCEE

Stéphanie MORA

090925

LIEU

Sessions 2025-26

PROGRAMME

DATE

JOURNEE 01

- BLOC DE COMPETENCES : À la fin de la séquence, les participants seront capables d'identifier l'environnement réglementaire de la mission de Conseiller en Radioprotection.
 - Expliquer l'environnement administratif et règlementaire lié à la radioprotection des travailleurs, du public et de l'environnement ; ainsi que les bases de la règlementation des installations nucléaires de bases ;
 - Connaître le rôle et les missions des différents acteurs de la prévention avec lesquels la personne compétente en radioprotection est susceptible d'interagir;
 - Intégrer le risque rayonnements ionisants dans la démarche générale de prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise et le positionner au regard des risques d'autres natures.

IOURNEE 02

- BLOC DE COMPETENCES : À la fin de la formation, les participants seront capables de compléter une évaluation des risques professionnels en lien avec les générateurs de Rayonnements X, les sources scellées et Radon
 - S'approprier les principes et les règles de radioprotection, savoir les décliner et les mettre en œuvre au regard de la nature de l'activité concernée ;
 - Expliquer les modèles de générateurs de rayonnement ionisants ;
 - Connaître les risques associés aux générateurs de rayonnements ionisants ;
 - Expliquer les notions théoriques relatives :
 - À l'ensemble des rayonnements ionisants et aux effets biologiques associes ;
 - À la radioprotection des travailleurs, du public et de l'environnement.

JOURNEE 03

- BLOC DE COMPETENCES : À la fin de la formation, les participants seront capables de déterminer un zonage et de calculer des atténuations par protections biologiques
 - Intégrer la radioprotection de la population et de l'environnement dans une démarche globale d'optimisation ;
 - Savoir appliquer les dispositions et procédures particulières applicables aux expositions d'origines naturelles dont le
 - Expliquer l'environnement administratif, technique et règlementaire relatif aux règles de conception des installations.

JOURNEE 04

- BLOC DE COMPETENCES : À la fin de la séquence, les participants seront capables de développer toutes les actions de prévention qui découlent du zonage
 - Comprendre ce qui découle du zonage
 - Aider l'employeur à réaliser une évaluation individuelle d'exposition
 - Expliquer l'environnement administratif et règlementaire relatif aux situations d'intervention d'une entreprise extérieure

JOURNEE 05



EN-FOR-001 Ind : 090925

Processus P2 – Concevoir et gérer les contenus de formation

Page : 7/10

OBJET: Tarif PCR

FORMATION NIVEAU 2 SECTEUR MEDICAL INDUSTRIE SOURCES SCELLEES ET NON SCELLEES et RENFORCEE

DATE 090925 LIEU Sessions 2025-26 REDACTEUR

Stéphanie MORA

- BLOC DE COMPETENCES : À la fin de la séquence, les participants seront capables d'adapter l'accompagnement des salariés en fonction de leur évaluation individuelle de leur exposition
 - Aider l'employeur dans la classification des salariés, le choix du suivi dosimétrique ...
 - Expliquer l'environnement administratif, technique et règlementaire relatif à la gestion d'une situation radiologique dégradée ou accidentelle
 - Communiquer la politique de radioprotection dans l'entreprise et auprès des tiers
 - Connaître la règlementation relative à la protection des données personnelles et de santé ainsi qu'au secret professionnel.

IOURNEE 06

- BLOC DE COMPETENCES : À la fin de la séquence, les participants seront capables de choisir le programme de vérifications à mettre en œuvre selon le code du travail
 - Établir et savoir mettre en œuvre un programme de vérifications périodiques de radioprotection
 - Compléter les connaissances en métrologie prenant en compte les risques particuliers (risque alpha et risque neutronique...);
 - Connaître les principes de fonctionnement et les limites des instruments de mesure et des moyens d'évaluation de doses ;
 - Connaître les différentes techniques de mesurages du radon.

JOURNEE 07

- BLOC DE COMPETENCES : À la fin de la séquence, les participants seront capables de conseiller sur la démarche qualité, la gestion administrative et le transport
 - Avoir connaissance des fondamentaux pour la mise en place d'un système d'assurance de la qualité
 - Expliquer les différents types de sources scellées (présentation, radionucléides, protection ...)
 - Connaître la réglementation applicable à la gestion des sources scellées (demande, suivi, fin de vie ...);
 - Connaître les risques associés aux sources scellées de haute activité ou orphelines, et la notion d'obligation de résultat de sécurité (exemples à l'appui)
 - Connaître les enjeux des sources scellées de hautes activités et celles devenues orphelines
 - Expliquer les mesures en matière de radioprotection relatives à l'expédition, au transport et à la réception de colis de toutes substances radioactives et appliquer un programme de protection radiologique ainsi que le protocole de sécurité

JOURNEE 08

- Remédiation
- Évaluation des acquis de la formation

JOURNEE 09



Ind : 090925

EN-FOR-001

Processus P2 – Concevoir et gérer les contenus de formation Page : 8/10

OBJET : Tarif PCR

FORMATION NIVEAU 2 SECTEUR MEDICAL INDUSTRIE SOURCES SCELLEES ET NON SCELLEES et RENFORCEE

DATE 090925 LIEU Sessions 2025-26 REDACTEUR Stéphanie MORA

- BLOC DE COMPETENCES: À la fin de la séquence, les participants seront capables d'expliquer le risque rayonnement ionisant lié aux Sources Non Scellées dans la démarche globale de la gestion des risques professionnels
 - Expliquer les modèles de sources non scellées (conditionnements et retentions, radionucléides, protection ...);
 - Expliquer les moyens prévus face au risque de contamination surfacique ou volumique;
 - Comprendre le concept de dissémination de la contamination radioactive, et les conséquences de celle-ci ;
 - Identifier les moyens de suivi de l'absence de contamination des lieux et postes de travail;
 - Identifier les moyens nécessaires à toute décontamination requise ;
 - Intégrer le risque de contamination dans le risque radiologique en particulier, et le risque en général.
 - Être en mesure d'appuyer l'employeur et/ou le responsable de l'activité nucléaire dans les actions suivantes :
 - O Définir et mettre en place des mesures de protection collective (Protection bio., ventilation, boite à gants ...)
 - O Le cas échéant, réaliser la décontamination d'un poste de travail
 - Identifier les sources potentielles de déchets radioactifs
- BLOC DE COMPETENCES : À la fin de la séquence, les participants seront capables estimer les protections biologiques nécessaires dans un service Construire un service abritant une source non scellée
 - Déterminer le type de suivi dosimétrique selon la nature des rayonnements émis et les modes d'exposition, pour ce qui concerne le risque d'exposition externe, et apporter un appui technique au médecin du travail pour ce qui concerne le risque d'exposition interne
- BLOC DE COMPETENCES : À la fin de la séquence, les participants seront capables de proposer une organisation de la gestion des déchets et effluents radioactifs en interne et en externe à l'établissement
 - Expliquer le contenu et les objectifs d'une étude d'impact ;
 - Connaître les instruments de mesures pour la gestion des déchets et la surveillance des rejets et de l'environnement;
 - Connaître les substances radioactives d'origine naturelle et leur gestion notamment dans les déchets industriels

JOURNEE 10

- BLOC DE COMPETENCES: A l'issue de la journée, les participants seront capables, à partir de la réglementation en vigueur et de l'ensemble des décisions qualité de l'ASN de :
 - Contribuer à la mise en place du système d'assurance de la qualité de l'entreprise

JOURNEE 11

- BLOC DE COMPETENCES A l'issue de la journée, les participants seront capables, à partir de la réglementation en vigueur et des spécificité d'activité du centre, d'analyser l'impact de la réglementation sur ses missions de CRP, afin de rédiger un plan d'actions radioprotection de prévention des risques et de protection des salariés :
 - Citer les derniers textes réglementaires parus ces 5 dernières années et analyser leurs conséquences
 - Comprendre les rôles et responsabilités de l'ensemble des parties prenantes
 - Évaluer les risques
 - Prévenir les risques
 - Accompagner les travailleurs
 - Vérifier

JOURNEE 12



EN-FOR-001 Ind : 090925

Processus P2 - Concevoir et gérer les contenus de formation Page : 9/10

OBJET : Tarif PCR

FORMATION NIVEAU 2 SECTEUR MEDICAL INDUSTRIE SOURCES SCELLEES ET NON SCELLEES et RENFORCEE

DATE 090925 LIEU Sessions 2025-26 REDACTEUR

Stéphanie MORA

- BLOC DE COMPETENCES : A l'issue de la journée, chaque participant sera capable, à partir du descriptif d'activité du CMN LA LOUVIERE, de :
 - Établir et savoir mettre en œuvre un programme de vérifications périodiques selon le Code du Travail et le Code de la Santé Publique,

Ces éléments sont nécessaires à la vérification de l'efficacité des mesures et moyens de prévention mis en place dans l'entreprise et décrit dans le plan d'actions radioprotection de prévention des risques et de protection des salariés écrit précédemment

JOURNEE 13

- Remédiation
- Évaluation des acquis de la formation

PROGRAMME de la formation RENFORCEE

JOURNEE 14

- BLOC DE COMPETENCES : À la fin de la séquence, les participants seront capables d'identifier les différents éléments de la règlementation en lien avec le Code du Travail, Code de la Santé Publique et Code Pénal en lien avec l'activité nucléaire
 - Connaitre les fondamentaux de la règlementation du code du travail, du code de la santé publique (dont la notion d'intérêts protégés prévus à l'article L. 1333-7), du code de l'environnement et ceux en matière de radioprotection sur les thématiques de conception des installations, métrologie, système d'assurance qualité et évaluation environnementale.
 - Connaître les éléments du code pénal relatif à la protection des données personnelles et de santé ainsi qu'au secret professionnel;

JOURNEE 15

- BLOC DE COMPETENCES : À la fin de la séquence, les participants seront capables de concevoir une étude technique en lien avec les missions du Conseiller en radioprotection
 - Approfondir les connaissances sur les techniques de mesures et de protection des rayonnements ionisants
 - Savoir gérer l'environnement administratif, technique et règlementaire relatif aux règles de conception des installations
 - Savoir gérer l'environnement administratif, technique et réglementaire relatif à la gestion d'une situation radiologique dégradée ou accidentelle
 - Savoir gérer les mesures en matière de radioprotection relatives à l'expédition, au transport et la réception de colis de toutes substances radioactives de classe 7 et appliquer un programme de protection radiologique ainsi que le protocole de sécurité
 - Connaître les principaux instruments de mesures pour la gestion des déchets et la surveillance des rejets dans l'environnement
 - Établir et mettre en œuvre un programme de maîtrise et de surveillance des rejets et de gestion des déchets : vérifier que toutes les demandes sont présentes dans le PMSRGD
 - Expliquer le contenu et les objectifs d'une évaluation environnementale
 - Connaître les principes de mise en œuvre d'un système d'assurance de la qualité ;

LASCAUX Stéphanie Marie | EI | 894 882 729 00011 | APE 8559A Numéro de déclaration d'activité : 75331319533 Nom commercial de la formation : NIVEAU 2



Processus P2 - Concevoir et gérer les contenus de formation Page : 10/10

OBJET: Tarif PCR

LIEU

090925

FORMATION NIVEAU 2 SECTEUR MEDICAL INDUSTRIE SOURCES SCELLEES ET

NON SCELLEES et RENFORCEE REDACTEUR

Stéphanie MORA

:090925

EN-FOR-001

Ind

Savoir gérer l'environnement administratif, technique et règlementaire relatif à la gestion d'une situation radiologique dégradée ou accidentelle.

JOURNEE 16

DATE

- BLOC DE COMPETENCES : À la fin de la séquence, les participants seront capables mener une étude organisationnelle en lien avec les missions du Conseiller en radioprotection
 - Être en mesure d'appuyer l'employeur et ou le responsable de l'activité nucléaire dans les actions suivantes :
 - identifier les référentiels, ou les guides sectoriels d'activité éventuellement applicables ;

Sessions 2025-26

- mettre en œuvre les documents contractuels, les référentiels, directives internes ou les guides du responsable de l'activité nucléaire
- Connaitre les principes de mise en œuvre d'un système d'assurance de la qualité

IOURNEE 17

- BLOC DE COMPETENCES : À la fin de la séquence, les participants seront capables de mener une étude réglementaire en lien avec les missions du Conseiller en radioprotection
 - Élaborer les outils pédagogiques nécessaires à la formation relative à la radioprotection, les risques liés aux rayonnements ionisants, les enjeux de la radioprotection et les mesures de protection ;
 - Expliquer aux travailleurs, dans le cadre de la formation relative à la radioprotection, les risques liés aux rayonnements ionisants, les enjeux de la radioprotection et les mesures de protection sur la base d'outils pédagogiques préétablis ;
 - Communiquer la politique de radioprotection dans l'entreprise et auprès des tiers.
 - Expliquer l'environnement administratif, technique et règlementaire relatif à la gestion d'une situation radiologique dégradée ou accidentelle
 - Communiquer la politique de radioprotection dans l'entreprise et auprès des tiers
 - Avoir connaissance des fondamentaux pour la mise en place d'un système d'assurance de la qualité
 - vie ...).

JOURNEE 18

- Remédiation
- Évaluation des acquis de la formation

LASCAUX Stéphanie Marie | EI | 894 882 729 00011 | APE 8559A Numéro de déclaration d'activité : 75331319533 Nom commercial de la formation : NIVEAU 2